

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 Octobre 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédric, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe et PELÉ Martin, Mme PELÉ LEGOUX Laurence et MM. RANNOU Yannick et RICARDEAU James.

EXCUSÉS : M. CAILLON Philippe (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme AUBRY Sylvie*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mesdames Brigitte DENIEL et Séverine ORDRONNEAU.

OBJET : *Droits de place - Tarifs 2020 : Foires et Marchés, Commerces ambulants, Terrasses de cafés et de restaurants et Cirques.*

N° 2019 / 10 / 12

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Centre-Ville-Commerce – Artisanat – Professions libérales du 15 Octobre 2019,
Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe comme suit les tarifs des droits de place, et ce à compter du 1^{er} Janvier 2020 :

Droits de place	Tarifs 2020
<i>Foire St-Laurent - commerçants inscrits (le m. linéaire)</i>	3,00 €
<i>Foire St-Laurent - commerçants non-inscrits (le m. linéaire)</i>	7,00 €
<i>Foires mensuelles et marchés pour les passagers (le m. linéaire)</i>	0,70 €
<i>Foires mensuelles et marchés pour les abonnés (le m. linéaire)</i>	0,40 €
<i>Forfait commerçant ambulant hors marché (par véhicule et par jour) – 5 heures</i>	6,00 €
<i>Tarif annuel terrasses de café et de restaurant (le m²)</i>	14,00 €
<i>Jour de présence de cirque (maximum de 5 jours)</i>	30,00 €

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Octobre 2019,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20191024-CM-2019-10-12-DE
Date de télétransmission : 29/10/2019
Date de réception préfecture : 29/10/2019